



Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale

Pour bien comprendre la CADES



LA CADES EN QUELQUES MOTS

- > Un Établissement Public français à caractère Administratif (EPA), créé en 1996 et contrôlé par le Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Relance et le Ministère des Solidarités et de la Santé.
- > Une gouvernance paritaire forte et exercée par un Conseil d'Administration et un Comité de Surveillance, comportant des parlementaires.
- > Depuis le 1^{er} octobre 2017, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. Elle est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance.

Vote de deux lois en juillet 2020 par le Parlement dans le cadre d'une procédure législative accélérée

- > **Une loi organique :**
prorogation de 2024 à 2033 de la date de fin de remboursement de la dette sociale
- > **Une loi ordinaire :**
reprise d'une dette sociale de 136 milliards d'euros

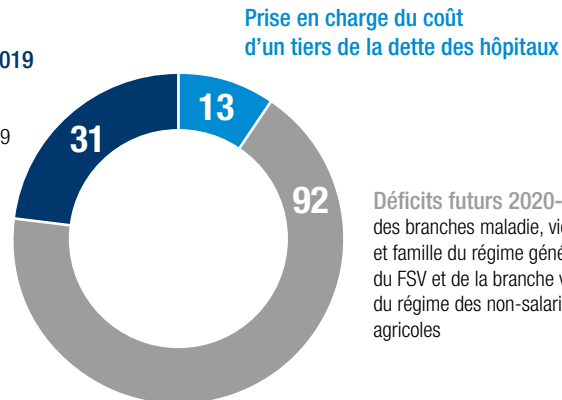
UN REFINANCEMENT DES DETTES SOCIALES PASSÉES ET FUTURES

Ventilation de la reprise
de 136 milliards d'euros
de dette sociale par la CADES
(en Mds d'€)

> **Transfert de 20 Mds € dès 2020
puis un maximum de 40 Mds €/ an à compter de 2021**

Déficits cumulés au 31/12/2019

- Branche maladie du régime général : 16,2
- Fonds de solidarité vieillesse : 9,9
- Branche vieillesse du régime des non-salariés agricoles : 3,5
- Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales : 1,2

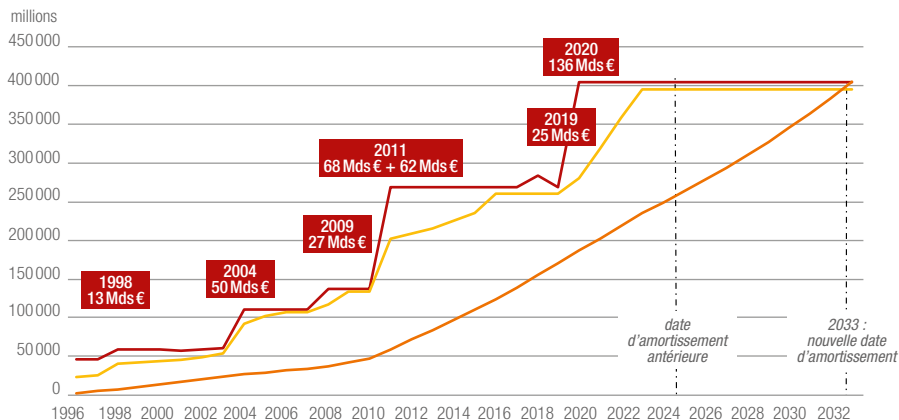


Déficits futurs 2020-2023
des branches maladie, vieillesse
et famille du régime général,
du FSV et de la branche vieillesse
du régime des non-salariés
agricoles

UNE DATE DE FIN DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE REPORTÉE À 2033

Évolution de la dette
votée, reprise et amortie
(en Mds d'€)

- Dette votée
- Dette reprise
- Dette amortie



LE PROGRAMME DE FINANCEMENT

En 2020

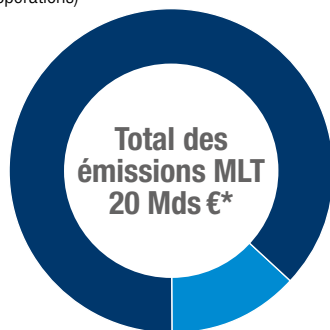
Après un programme de 4 Mds€ réalisé avec succès au S1 2020, lancement d'un programme de 20 Mds€ au S2 2020

Programme S2 2020

Emprunts de référence : 17-20 Mds €*

Décomposition potentielle* :

- EUR : 9-12 Mds (3 opérations)
- USD : 7-8 Mds (3 opérations)
- GBP : 1-2 Mds (2 opérations)



Emprunts de diversification : 0-3 Mds€*

- Devises
- Placements privés

À partir de 2021

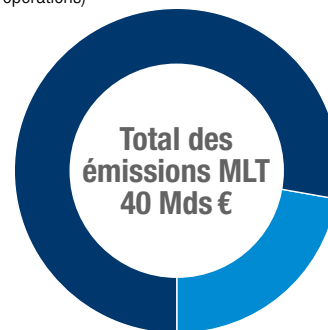
Un transfert d'un maximum de 40 Mds€/an dont le montant sera chaque année fixé par décret.

Programme indicatif 2021

Emprunts de référence : 30-35 Mds €*

Décomposition potentielle* :

- EUR : 16-18 Mds (5 opérations)
- USD : 13-15 Mds (5 opérations)
- GBP : 1-2 Mds (2 opérations)



Emprunts de diversification : 5-10 Mds€*

- Euros : abondements, indexés inflation
- Devises
- Placements privés

Un cadre d'émissions sociales (social bonds)

> Un retour de la CADES parmi les principaux émetteurs de dette en Europe
> Des émissions sur une large palette d'instruments et sur des maturités pouvant aller jusqu'à plus de 10 ans

* Sous réserve des conditions de demande et de marché.

CONTACTS

Jean-Louis Rey

Président du Conseil d'Administration
jean-louis.rey@cades.fr

Anthony Requin

Directeur Général de l'AFT
anthony.requin@aft.gouv.fr

Cyril Rousseau

Directeur Général adjoint de l'AFT
cyril.rousseau@aft.gouv.fr

Philippe Noel

Responsable des opérations de marché
philippe.noel@cades.fr / [@aft.gouv.fr](https://twitter.com/aft_gouv_fr)

Pierre Hainry

Responsable adjoint des opérations de marché
pierre.hainry@cades.fr / [@aft.gouv.fr](https://twitter.com/aft_gouv_fr)

Geneviève Gauthey

Secrétaire Générale
genevieve.gauthey@cades.fr

Relations presse

Actifin, Isabelle Dray
01 56 88 11 29 - idray@actifin.fr

Plus d'informations sur :
www.cades.fr

LA CADES S'ENGAGE À SUIVRE LES MEILLEURS PRATIQUES DU MARCHÉ POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SOCIALES

- Mise en place d'un document cadre construit en alignement avec les Social Bond Principles (ICMA 2020)
- Une Second-Party Opinion délivrée par Vigeo Eiris
- La CADES s'engage à communiquer de manière transparente sur 4 piliers :

1

L'utilisation des fonds (UoP)

Financement et/ou re-financement de la « nouvelle dette sociale » transférée à partir de 2020

2

La sélection et l'évaluation

Mise en place du « Comité obligations sociales » composé de CADES/AFT, DG Trésor et DSS, afin de valider la sélection des déficits éligibles

3

La gestion des fonds

Les fonds levés seront gérés par la CADES et le suivi de l'allocation des fonds levés sera validé par le « comité obligations sociales »

4

Le reporting

Publication d'un rapport annuel sur l'allocation des fonds levés ainsi que d'un rapport d'impact au moins jusqu'à l'allocation complète des fonds